



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

Commission Régionale d'Arbitrage

Aux juges-arbitres du championnat par équipes

A Tomblaine, le 18 juillet 2022

Objet : Désidératas en juge-arbitrage pour la saison 2022-2023

Madame, Monsieur,

La Commission Régionale d'Arbitrage souhaite impliquer depuis plusieurs saisons déjà les juges-arbitres provenant des clubs sans obligations et désireux d'effectuer des prestations sur le championnat de France par équipes aux niveaux national, pré-national de zone et Grand Est Elite.

Cependant, cela ne peut s'effectuer que sous couvert du club d'appartenance du juge-arbitre avec les conséquences qui en découlent. En fonction des possibilités, nous désignerons ce club sur les lieux et dates souhaitées à la place des clubs ayant des obligations.

En cas d'absence non justifiée du juge-arbitre, la sanction financière sera imputée au club d'appartenance de ce dernier. Les frais engendrés se baseront sur le même principe qu'un club avec des obligations, à savoir une indemnité remboursée à hauteur de 20€ et des frais kilométriques à hauteur de 0.25€ / km basé sur la distance aller-retour entre le club du juge-arbitre et le lieu de la rencontre. Ces frais de juge-arbitrage sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement au cadre de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

Par conséquent, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à vous rapprocher de votre responsable de club afin que ce dernier nous en fasse officiellement la demande au plus tard le 31 août pour la phase 1 et le 31 décembre pour la phase 2 soit via le coupon réponse se trouvant à la fin de ce courrier, soit au travers du formulaire en ligne à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/open?id=1joi3jCJPV_38cJ7xKwB695hvZ8suY9fSXgdTeLKhzXE

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

Nom du club :

Nom du Correspondant / responsable :

Nom du juge-arbitre :

Dates souhaitées pour les prestations JA1 :

Phase 1

- Journée 1 : 24 septembre 2022
- Journée 2 : 08 octobre 2022
- Journée 3 : 22 octobre 2022
- Journée 4 : 05 novembre 2022
- Journée 5 : 19 novembre 2022
- Journée 6 : 26 novembre 2022
- Journée 7 : 10 décembre 2022

Phase 2

- Journée 1 : 21 janvier 2023
- Journée 2 : 04 février 2023
- Journée 3 : 04 mars 2023
- Journée 4 : 18 mars 2023
- Journée 5 : 01 avril 2023
- Journée 6 : 15 avril 2023
- Journée 7 : 13 mai 2023

Clubs voisins pour effectuer ces prestations :

.....

Fait à, le / .. / ...

Signature :

Coupon à renvoyer à :

Yohan DECLOMESNIL

12 rue du Maréchal Lyautey

57180 TERVILLE

Tél : 06 80 57 29 87

Mél : declomesnil.yohan@neuf.fr

Formulaire : [suivre ce lien](#)

Au plus tard le **31 août 2022 pour la phase 1 et le 31 décembre 2022 pour la phase 2**